

## - Compte rendu – Sud éducation Créteil

### CSA de repli – 4 juillet 2023

Ouverture à 10h.

Présent.es pour l'administration : Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, DSDEN 94

Présent.es comme organisations syndicales : CGT (1) UNSA (1) SUD (1)

Participant.es en visio : les délégations FSU (4) et FO (1)

**1. Moyens vie scolaire :** L'instance est reconvoquée suite au vote en contre à l'unanimité de la dotation en vie scolaire de l'académie.

Le secrétaire général dit : <sup>1</sup>« Traditionnellement, nous n'avons pas de déclaration liminaire en instance de repli » (*pas de demande en ce sens, NdR*)

Il explique à nouveau les raisons de cette dotation, en baisse de 10 ETP malgré « l'ouverture d'établissements et la montée en charge d'effectifs qui nécessitent de renforcer le service en vie scolaire » :

« Nous basculons d'un mode de gestion « crédit hors T2 » à « emploi T2 ». / Il y a « une surimplantation en AED » sur l'académie / Il faut « respecter le plafond d'emploi et donc, réduire la surimplantation historique sur notre académie » :

-9,4 ETP dédiés à la réduction de cette surimplantation sur les -10 ETP prévus.

La « logique » est celle de ne pas opérer de « trop gros retrait » et suit la règle suivante :

- 0,3 pour les établissements qui ont plus de 2 ETP

- 0,2 pour ceux qui ont entre 1 et 2 ETP

- 0,1 pour les autres.

« Nous repropsons au vote à nouveau la même proposition, compte tenu de ces explications ».

FO : a fait la demande la semaine dernière (lors du CSA dédié) d'obtenir le barème qui a permis de décider où enlever les ETP. Ce barème n'a pas été reçu.

> Réponse : « Oui oui, on ne l'a pas fait, mmmh. On vous envoie les éléments de ce barème, comment on pondère en fonction par exemple de l'IPS de l'établissement »

FO : quel redéploiement des moyens en vie scolaire du lycée de Vincennes qui n'ouvrira pas cette année.

> 1ère réponse : « On n'a pas redéployé »

> 2ème réponse : « 1 ETP au lycée Hector Berlioz de Vincennes, qui reçoit le plus d'élèves ».

Dotation vie scolaire soumise au vote : unanimité (8) contre.

Conclusion de l'administration : « La mesure aura à s'appliquer dès la rentrée car nous sommes en instance de repli ».

## 2. Décharge FS

Pas de question diverse. Demande de prise de parole de la CGT : M. le secrétaire n'a pas répondu à ses 2 mails, depuis jeudi dernier sur les décharges attribuées aux OS représentées à la formation spécialisée en sécurité santé au travail (FS A)

> Réponse : « Si, je vous ai répondu ce matin » (*il est 10h20*).

La CGT, suivi par SUD et l'UNSA s'étonnent du traitement différencié entre OS, certaines ont 20 jours de décharge d'autres 12. L'UNSA s'étonne du manque de transparence et dit qu'elle a appris par la CGT à l'instant que les OS pouvaient avoir 20 jours.

> Réponse : « Pour nous, il n'y avait pas de sujet. On peut en rester là et il n'y a pas de sujet (*on applique l'article 1 et les OS ont 12 jours de décharge, point barre NdR*).

« On peut entendre l'argument de l'article 2, qui n'a pas lieu de s'appliquer de manière systématique » (*l'article 2 accorde 20 jours de décharge pour les territoires étendus et avec plus d'un seuil déterminé d'[agent.es](#), ce qui est la cas de l'académie de Créteil et des départements qu'elle inclue, NdR*).

« On peut regarder au cas par cas. C'est une démarche nominative et départementale ».

3. Demande des listes des [élu.es](#) aux comités médicaux (CGT)

4. Demande des calendriers des accueils des stagiaires + non titulaires (CGT).

5. Demande de justification du refus de formation au PAF, jugé discriminant (FO)

CSA clôt, à 10h30.

Marine Desmortiers, élue suppléante